



## Servitude echange droit de passage

Par **feuillelet christian**, le **31/03/2017** à **10:42**

bonjour

mon voisin a un droit de passage qui donne dans ma cour

afin d aller dans une rue traversière il y a accès par une porte qui donne dans mon hall.

lui même a une entrée qui donne sur la rue principale de sa maison et ne se sert jamais de ce passage a l'arrière fenêtres et portes sont en façade de son habitation

ce propriétaire n'a pas de tout a l égout dans sa cour et tout se jette dans le notre , aucune

servitude alors n'a été signé , puis je me servir de ce droit en échange de ce droit de passage

qui est légal pour lui

merci encore

bonne journee

m feuillelet